

[Accueil](#) > [Textes non codifiés](#) > [Ordonnance](#)

Ordonnance n. 9.253 du 12/05/2022 portant modification de l'article 4 de l'Ordonnance Souveraine n° 2.853 du 22 juin 1962, modifiée, portant application de la loi n° 721 du 27 décembre 1961 instituant un Répertoire du Commerce et de l'Industrie, modifiée
(Journal de Monaco du 20 mai 2022).

Vu l'article 68 de la Constitution ;

Vu la [loi n° 721 du 27 décembre 1961](#) , abrogeant et remplaçant la loi n° 598 du 2 juin 1955 , instituant un Répertoire du Commerce et de l'Industrie, modifiée ;

Vu l' Ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions ;

Vu l' Ordonnance Souveraine n° 2.853 du 22 juin 1962 , modifiée, portant application de la [loi n° 721 du 27 décembre 1961](#) , modifiée, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 4 mai 2022 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

(Voir l'article 4 de l'ordonnance n° 2.853 du 22 juin 1962).

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.